



Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Délibération n° 2016/50

Objet : Approbation des nouvelles modalités du dispositif de minoration foncière par l'EPF de la Vendée

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9-4°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

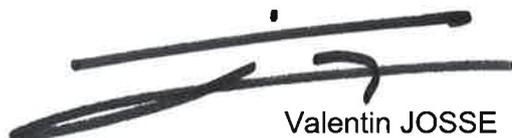
Vu la convention de partenariat relative à la mise en place d'un dispositif de minoration foncière avec le Département de la Vendée approuvée par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2016,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- approuve les nouvelles modalités du dispositif de minoration foncière par l'EPF de la Vendée.
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ce dispositif.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

30 NOV. 2016

Courrier Arrivé